

## CHARTRE DE BIENTRAITANCE

La bientraitance est un **engagement** et une **culture partagée** autour de valeurs fondamentales : respect de la personne, de son histoire de sa dignité et de sa singularité.

La bientraitance s'inscrit dans la continuité de la charte des Droits et Libertés de la personne accueillie du 8 septembre 2003. La circulaire du 20 février 2014 renforce la lutte contre la maltraitance et développe la bientraitance des personnes accueillies dans les établissements et services médicosociaux.

Clairement énoncée dans les valeurs du GEDHIF et figurant dans le projet associatif (validé par le CA de décembre 2016), la bientraitance s'impose à tous. La direction a initié une démarche de bientraitance qui a permis la création et la mise en place :

- D'une charte de bientraitance,
- D'un guide de bientraitance,
- D'un document unique d'évaluation des risques d'exposition à la maltraitance.

Cette charte, socle commun, énonce les **valeurs** et les **principes** sur lesquels reposent nos **engagements**.

### Valeurs et Principes :

- La bientraitance est une **construction commune** à l'ensemble des acteurs qui encourage l'esprit de solidarité : « *La visée de la vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes* » (Paul Ricoeur). Elle nous engage dans le respect inconditionnel de la **dignité humaine**,
- La bientraitance se traduit par les principes suivants :
  - o Favoriser **le lien** avec la famille, les proches et autres relations personnelles,
  - o Promouvoir la **citoyenneté** de la personne par l'exercice de ses **droits civiques**,
  - o Valoriser **l'expression** de chacun,
  - o Respecter le **projet de vie** de la personne en en assurant **la continuité** et **la cohérence**.

### Nos engagements :

- Adopter une **attitude bientraitante** en faisant vivre le dispositif,
- **S'approprier, utiliser et diffuser** les outils mis à disposition (la charte, le guide et le document unique d'évaluation des risques d'exposition à la maltraitance),
- S'inscrire dans une **démarche d'évaluation continue** (individuelle et collective) des pratiques,
- Mobiliser les **compétences** et réfléchir **en équipe pluri – professionnelle**.